

Verimark®
à base de Cyazypyr®**CARACTÉRISTIQUES DE VERIMARK® EN TRAITEMENT DES PLANTS**

- Formulation spécifique pour le traitement des plants
- Protection jusqu'à 3 semaines* après application



* Mention « L'utilisateur supporte le risque de défaillance éventuelle concernant l'efficacité ou la phytotoxicité du produit, qui n'ont pas été évaluées pour les modalités d'utilisation prévues par la présente autorisation. »

L'utilisateur accepte donc l'utilisation de Verimark® sous son unique responsabilité. En effet, en l'absence de données efficacité réalisées sur les types de plants en motte usités en France, qui présentent un volume de substrat significativement supérieur aux minimottes qui ont été utilisés dans les essais réalisés ailleurs en Europe, FMC dégage toute sa responsabilité en cas d'efficacité insuffisante. Les efficacités observées après applications sur minimottes, sont de l'ordre de 70 à 80% de réduction des populations de pucerons, durant les 2 à 3 semaines après application. Attention, ces efficacités sont non contractuelles.

Le pépiniériste est invité à faire accepter formellement ce dégagement de responsabilité à son client avant tout acte commercial concernant des plants de laitues protégées avec Verimark®.

Au regard de la durée d'exposition à ces ravageurs durant le cycle de la culture, poursuivre la protection au moyen d'applications foliaires de spécialités efficaces et possédant un mode d'action différent du groupe 28 (classification IRAC) lors des périodes d'infestation en cours de culture.

Aucune application d'insecticides du groupe IRAC28 n'est possible après plantation pour des cultures de moins de 100 jours, et cela quel que soit le ravageur visé.

Votre réussite se construit...**...dès le premier jour**

Verimark® à base de Cyazapyr®

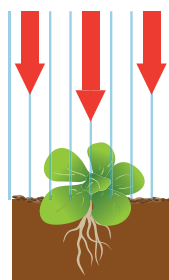
Autorisation de Mise sur le Marché N°2199998 délivrée en application de l'article 53 du Règlement (CE) n° 1107/2009 du 15 avril au 13 août 2020

Substance active	Cyazapyr®(1) 200 g/L
Group IRAC	28 (diamides)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Usages, cultures et doses	Laitue * Trt sem. Plants * Ravageurs des parties aériennes (pucerons uniquement de type <i>Nasonovia</i> sp et <i>Myzus</i> sp uniquement) Situation : culture de plein champ et sous serres Mention « L'utilisateur supporte le risque de défaillance éventuelle concernant l'efficacité ou la phytotoxicité du produit, qui n'ont pas été évaluées pour les modalités d'utilisation prévues par la présente autorisation. » Cultures supportées : Laitue (ensemble des <i>Lactuca</i> uniquement) Ne pas appliquer sur Chicorées - Scaroles (CICEL), Chicorées - Frisées (CICEC), Mâche (VLLLO), Roquette (ERUVE) Dose : 6 mL / 1000 mottes (soit 600 mL/ha maximum pour 100 000 mottes/ha maximum)
Classement - Délai de rentrée	H410 - 24 heures
Nombre maximal de traitement	1 /ha/an
Délai avant récolte	-
Zone non traitée	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter en bordure des points d'eau un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres qui ne peut pas être implanté par la culture.
Protection des abeilles	Spe 8 : Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison.
Protection des riverains et des personnes présentes	Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et - L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; - L'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement
Protection environnement/eau	SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Equipements de protection individuelle (opérateur et travailleur)	Consulter l'étiquette du produit.

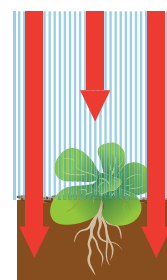
POSITIONNEMENT

Application de pré-plantation sur plants en mottes (du stade 2 feuilles au stade 6 feuilles étalées)

1
Pulvérisation à fort litrage d'une bouillie de Verimark®



2
Rinçage à l'eau claire pour positionner Verimark® dans la motte (sans lessivage en dehors)



FMC ne recommande pas de mélanger Verimark® avec d'autres produits phytosanitaires. Lors de l'application sur mottes puis des rinçages qui suivent, l'opérateur doit s'assurer que le produit n'est pas répandu dans l'environnement et mettre en place les mesures nécessaires pour éviter tout transfert vers les eaux souterraines, les eaux de surfaces et les zones non cultivées adjacentes.

Après application et plantation des plants traités, ne pas réutiliser les caisses pour élever des plants produits dans le cadre d'une certification agriculture biologique.

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Il incombe à l'acquéreur éventuel des produits de consulter l'étiquette et la notice d'emploi avant toute utilisation. Avril 2020 – Annule et remplace toute version antérieure



Verimark® : Suspension concentrée [SC] contenant 200g/L (18,66%p/p) de Cyantraniliprole. A.M.M. n°2199998. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SPe8 : Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Verimark® est une marque déposée de FMC Corporation et ses filiales. Homologué et distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.